

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 septembre 2026
dans la salle Zuber de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le dix septembre de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (28) : Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Alexandre DURRWELL, Valérie MEYER, Philippe WOLFF, Sophie ACKER, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHTEL, Martine KOEBERLE, Jean-Marc NICO, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Bilge BAYRAM, Simon MULLER, Cédric SCHRUTT, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

Excusés (5) :

M. Moncef HALLOUL (procuration à Mme ZAVAGNO)
M. Eddie WAESELYNCK
Mme Norah ARKAM (procuration à M. EHRET)
M. Simon BONNEFOND (procuration à Mme LORRAIN)
M. Benjamin PITOIZET (procuration à M. DESCLOUX)

-o-O-o-

Point 7 de l'ordre du jour

Cession d'une parcelle

Par courrier du 6 février 2026, Madame Isabelle NEUMEIER a sollicité la Ville afin d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n°146, d'une surface de 0,81 are.

Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, la direction départementale des finances publiques a été saisie, pour évaluer la valeur vénale de la parcelle concernée.

Par avis du 15 juin 2026, elle l'a finalement estimée à 2 673 €.

Par courrier du 23 juillet 2026, Madame NEUMEIER a donné son accord sur le montant de la cession et la prise en charge de tous les frais afférents à la vente.

La parcelle appartenant au domaine privé communal, aucune procédure de désaffectation et de déclassement préalable n'est nécessaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

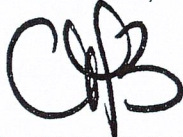
- de céder à Madame Isabelle NEUMEIER la parcelle cadastrée section AT n° 146 d'une surface de 0,81 are ;
- de fixer le prix de vente de cette parcelle à 2 673 € ;
- de confier la rédaction de l'acte de vente à l'étude notariale TINCHANT et TINCHANT-MERLI à Rixheim ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 14 septembre 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,

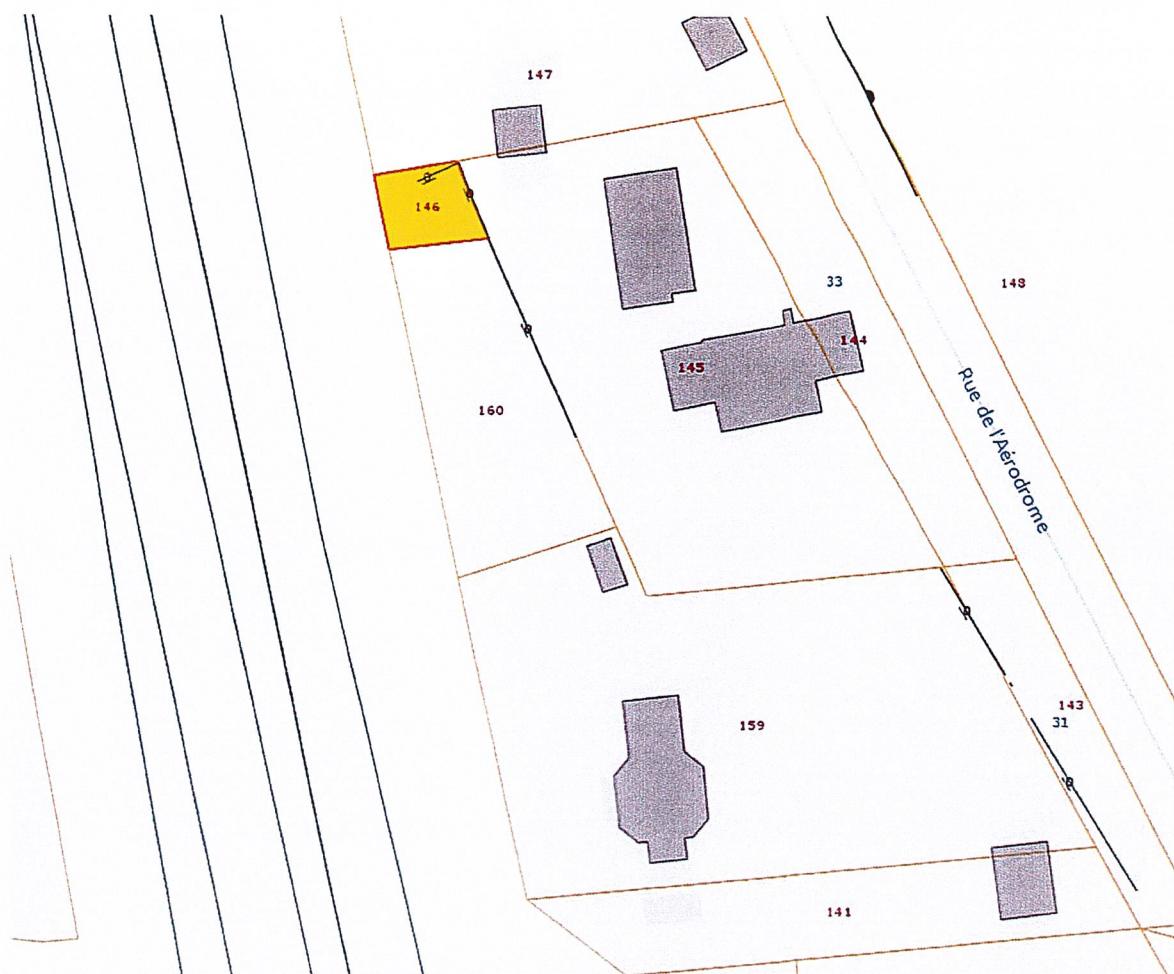


Olivier CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 14 SEP. 2026



Ville de Rixheim – Conseil municipal du 10 septembre 2026 – Annexe relative à la cession de la parcelle
AT n°146